



## **AVIS D'APPEL A PROJET**

### **POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS SOCIAUX ET D' ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DANS ET VERS LE LOGEMENT**

#### **1) Textes de référence :**

Article L-300-2 du Code de la Construction et de l'habitation institue un fonds national d'accompagnement dans et vers le logement.

Instruction du 26 octobre 2012 demandant de mobiliser le fonds national d' accompagnement dans et vers le logement en faveur des publics reconnus prioritaires et urgents et notamment ceux menacés d'expulsion.

#### **2) Contexte :**

La région des Hauts-de-France a bénéficié de ce fonds pour la période 2015–2017 avec prolongation d'une année pour achever les quotas de mesures affectés par la commission de médiation aux associations gestionnaires en 2018.

Une enveloppe de 65 000 € est affectée à la DDCS du Pas-de-Calais pour le renouvellement de ce dispositif sur l'exercice 2019 répartie comme suit :

- 30 mesures de diagnostics sociaux sur la base d'un prix moyen de 250 à 300 € ;
- 25 mesures d' accompagnement social sur la base d' un prix moyen de 1800 à 2200 € la prise en charge sur 6 mois.

Les 2 modalités d'intervention de ce fonds sont les suivantes :

1) Réalisation de diagnostics sociaux pour des personnes ayant déposé un dossier de Droit Au Logement Opposable (DALO) soit à la demande du secrétariat de la commission de médiation lorsque le demandeur n'est connu par aucun travailleur social du département de la commune ou d'un Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), soit à la demande des membres de la commission de médiation.

2) Mise en place d'un accompagnement social des ménages reconnus prioritaires et urgents pour faciliter leur déménagement et leur insertion dans un nouveau logement.

### **3) Conditions d'éligibilité :**

**Elles sont au nombre de 3:**

- 1) Etre en capacité d'intervenir sur tout le département soit par l'association elle même, soit par convention avec d'autres organismes disposant d'un personnel qualifié en travail social ;
- 2) Bénéficiaire de l'agrément sur l'ingénierie sociale et technique délivré par le Préfet du département siège de l'association ;
- 3) Disposer de locaux dans le département pour permettre aux bénéficiaires du DALO de pouvoir contacter à tout moment leur référent social.

### **4) Modalités d'instruction des dossiers :**

La DDCS procédera à l'instruction des dossiers en :

- S'assurant de la complétude du dossier ;
- Se réservant la possibilité de demander des documents complémentaires nécessaires à la bonne compréhension du dossier.

Elle établira un classement par ordre de priorité pour chacun des lots, sachant que le Préfet a retenu l'hypothèse prévue par la réglementation qu'un même organisme ne pourra être retenu pour gérer simultanément les deux modes d'intervention du fonds.

### **5) Modalités de transmission des dossiers :**

Chaque candidat devra adresser en une seule fois un dossier de candidature par courrier recommandé avec accusé de réception **au plus tard pour le 14 septembre 2018.**

\* Par voie postale, le cachet de la poste faisant foi.

\* Par dépôt physique, le dossier pourra être déposé à la DDCS dans les mêmes délais jusqu'à 17 h contre récipissé.

Le dossier de candidature sera constitué de deux exemplaires en version papier et un exemplaire en version numérique. Le dossier devra être adressé à

**Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
Mission Hébergement, Logement, Insertion (MHLI)  
Unité Logement  
Résidence Saint Pol  
14 Voie bossuet  
CS 20960  
62033 ARRAS CEDEX**

#### **6) Composition du dossier :**

Le dossier sera composé des éléments figurant dans l'annexe 2. Celle ci fera partie intégrante des pièces à fournir.

#### **7) Publication de l'avis à projet :**

Le présent avis d'appel à projet sera publié sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais et diffusé :

- Aux associations et organismes oeuvrant dans le domaine de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes à la rue ou dans un logement indigne ;
- Aux organismes agréés par le Préfet au titre de l'ingénierie sociale, financière et technique.

#### **8) Calendrier :**

Date limite de dépôt des dossiers :14 septembre 2018.

Les candidats retenus seront informés dans la première quinzaine d' octobre de la suite donnée à leur offre.

#### **9) Liste des annexes :**

Annexe 1 : cahier des charges.

Annexe 2 : composition du dossier d'appel d'offre.

Annexe 3 : calendrier prévisionnel.

Annexe 4 : logigramme de la procédure d'instruction des dossiers.